

## Projet création accélérée d'emplois et de l'entrepreneuriat

### APPEL A MANIFESTATION D'INTERET POUR LA SELECTION D'EXPERT(E)S EN

### Services de Développement des Affaires (SDA /BDS), Entrepreneuriat et Emploi

1. Le PNUD a lancé, en 2014, un projet de création accélérée d'emplois et de l'entrepreneuriat dans les gouvernorats de Médenine et Tataouine, financé par le gouvernement Japonais et mis en œuvre en partenariat avec l'Office de Développement du Sud (ODS).

Le principal objectif de ce projet est de contribuer à la résorption rapide du chômage à Médenine et Tataouine, en aidant les jeunes et les femmes qualifiés issus des zones les plus vulnérables à accéder au marché du travail et à créer leurs entreprises. Il vise aussi à promouvoir l'entrepreneuriat social par l'appui à la création d'entreprises sociales par les jeunes diplômés sans emploi, hommes et femmes.

2. À travers sa première composante « Accès emploi et entrepreneuriat », le projet appuiera les jeunes hommes et femmes diplômés et sans emploi pour acquérir des compétences clés en matière d'entrepreneuriat et à répondre aux besoins des marchés locaux en créant leurs entreprises, comme à faciliter leur accès au marché de l'emploi en partenariat avec les secteurs publics et privés suivant une approche participative impliquant les différentes parties prenantes en la matière.

Dans ce cadre, le projet se basera sur les réalisations et les connaissances générées par le projet du PNUD intitulé « Appui au relèvement économique, développement du secteur privé et cohésion sociale pour une croissance inclusive en Tunisie » mis en œuvre en 2012 et 2013 à Médenine et Tataouine, et principalement sur le *Cadre stratégique régional pour l'emploi dans les gouvernorats de Médenine et Tataouine* et les connaissances générées par la composante *Service de développement des affaires*.

De plus, le projet de création accélérée d'emplois et de l'entrepreneuriat entame le recrutement d'un(e) expert(e) national(e) pour effectuer une analyse rapide des possibilités d'emploi et d'affaires dans les deux gouvernorats et d'initier un dialogue avec le secteur privé et les partenaires locaux. Cette première phase a pour principal objectif, à travers une revue documentaire et une concertation avec les parties prenantes via la mise en place d'un comité technique, d'identifier des niches d'intervention et de développer un plan d'action afin d'appuyer les jeunes hommes et femmes diplômés et sans emploi à acquérir des compétences clés en matière d'entrepreneuriat et à répondre aux besoins des marchés locaux en créant leurs entreprises.

Les résultats de cette première phase permettront de mettre en œuvre les activités ultérieures de la composante « Accès emploi et entrepreneuriat », à savoir :

- Diriger un processus participatif et transparent pour sélectionner et appuyer les jeunes entrepreneurs et les candidats à l'emploi ;
- Concevoir et mettre en œuvre un plan de formation professionnelle et de coaching pour aider les candidats retenus à élaborer ou à finaliser leurs plans d'affaires, à accéder aux mécanismes de financement et à lancer leur activité ou accéder au marché de l'emploi.

Pour atteindre ces résultats, le projet envisage de recruter un ou des expert(e)s en services de développement des affaires (SDA /BDS), de développement de l'entrepreneuriat et de l'emploi afin d'appuyer les bénéficiaires et le comité technique dédié à la composante.

3. Les prestations attendues de ou des expert(e)s comprennent notamment :

- Appuyer le comité technique, composé des acteurs régionaux concernés et toute autre partie prenante, dans l'élaboration et la validation de ses mécanismes de fonctionnement et de délibération ;
- Suite à l'élaboration du plan d'action d'appui aux jeunes hommes et femmes diplômés et sans emploi, fournir un appui aux bénéficiaires cibles et veiller à la mise en œuvre du plan d'action adopté ;
- Elaborer les termes de référence des événements à planifier dans le plan d'action ainsi que ceux des consultant(e)s, formateurs/trices, et autres ressources humaines à recruter dans le cadre de la mise en place du plan d'action.
- Appuyer l'équipe du projet dans l'élaboration des clauses techniques des documents et accords de

- partenariat.
- Appuyer l'équipe du projet dans la définition des besoins en matière de renforcement des capacités des bénéficiaires ;
- Assurer le suivi et l'évaluation des actions réalisées ou en cours de réalisation ;
- Contribuer à la capitalisation des expériences du projet et la génération des connaissances.

4. Le Projet du PNUD invite par le présent avis les Consultant(e)s et Expert(e)s à manifester leurs intérêts pour réaliser une partie ou l'ensemble des prestations ci-dessus décrites. Les Consultant(e)s et Expert(e)s intéressé(e)s doivent fournir des informations sur leur capacité et expériences démontrant qu'ils/elles sont qualifié(e)s pour réaliser ces prestations :

- Profil du (ou des) consultant(e)(s) : à titre indicatif, spécialiste en Services de Développement des Affaires (SDA /BDS), Entrepreneuriat et Emploi, spécialiste en ingénierie de formation, spécialiste en renforcement des capacités des jeunes, spécialiste en orientation professionnelle, facilitateur, expert de suivi et évaluation, etc...
- CV(s) détaillé(s) ;
- Références de prestations similaires,
- Expériences dans des missions comparables,
- Disponibilité, ...

5. Les Consultant(e)s et Expert(e)s intéressés sont prié(e)s de faire parvenir leurs dossiers de manifestations d'intérêts, en trois exemplaires, sous plis fermés portant la mention : « Appel à manifestation d'intérêt pour le Projet création accélérée d'emplois et de l'entrepreneuriat - Expert(e)s en Services de Développement des Affaires » à l'adresse suivante :

### **M. Le Représentant Résident du PNUD en Tunisie**

**41 bis, Avenue Louis Braille. Impasse Louis Braille.**

**1003 Cité El Khadhra - Tunis**

Les dossiers de manifestation d'intérêt pourront être soumis en version électronique à l'adresse suivante : «[procurement.sap-tunisia@undp.org](mailto:procurement.sap-tunisia@undp.org)» en indiquant la référence «Appel à manifestation d'intérêt pour le Projet création accélérée d'emplois et de l'entrepreneuriat - Expert(e)s en Services de Développement des Affaires » en objet.

Les dossiers incomplets ou reçus après la date limite seront automatiquement rejetés.

6. Les dossiers de manifestation d'intérêt doivent obligatoirement être reçus par le PNUD Tunisie, au plus tard, le Lundi 22 Septembre 2014 à 12 h00.

7. Des informations complémentaires peuvent être demandées par courrier électronique avant la date limite de réception des dossiers, à «[procurement.sap-tunisia@undp.org](mailto:procurement.sap-tunisia@undp.org)» en indiquant la référence «Appel à manifestation d'intérêt pour le Projet création accélérée d'emplois et de l'entrepreneuriat - Expert(e)s en Services de Développement des Affaires : demande d'information » en objet. Le PNUD répondra aux demandes d'information qu'il aura reçues dans un délai moyen de 48h à partir du moment de leur réception.

8. Il est à préciser que l'intérêt manifesté par un(e) ou des Consultant(e)s et Expert(e)s n'implique aucune obligation de la part du PNUD de l'inclure dans la ou (les) liste(s) restreinte(s).

10. Les Consultant(e)s et Expert(e)s retenu(e)s pour les prestations demandées seront invités dans une seconde étape par le bureau du PNUD-Tunisie, sur la base de TDR, à présenter leurs offres techniques et financières pour réaliser ces prestations